



RCF /14/43 (2021)

Le rôle politique, économique et social de la femme africaine face à la crise sanitaire de la COVID-19

*Résolution adoptée par la 43^{ème} Conférence
(Djibouti, 15 octobre 2021)*

Le Comité des femmes parlementaires de l'Union Parlementaire Africaine, réuni le 13 octobre 2021 à Djibouti (République de Djibouti),

Conscient des incidences politiques, économiques et sociales de la COVID-19 en Afrique,

Préoccupé par l'impact négatif de la COVID-19 sur la santé publique, en général, et sur les services de maternité et de contraception ainsi que de lutte contre le sida et le paludisme, en particulier,

Considérant l'impact particulier de cette pandémie sur l'économie africaine,

Notant la crise alimentaire causée par la pandémie de la COVID-19,

Considérant l'impact de cette pandémie sur l'éducation en Afrique,

Considérant les conséquences de la COVID-19 sur la paix et la sécurité,

Soulignant l'importance du rôle de la femme africaine face à la crise de la COVID-19,

Prenant en compte l'analyse faite par les Nations Unies sur « les incidences de la COVID-19 (mai 2020),

Recommande :

1. L'allègement sans délais, des droits de douane pour tous les produits de santé essentiels, de même que la mise en place par le Gouvernement, d'une politique de protection pour nos populations qui subissent la hausse des prix des denrées alimentaires à cause de la pandémie de la COVID-19 ;

2. La réduction de la grande dépendance vis-à-vis des importations de produits pharmaceutiques par le renforcement des capacités de production nationales, notamment par la coopération intra-africaine et Sud-Sud, et au moyen d'autres partenariats extérieurs ;

3. La collaboration entre les universités d'ingénierie et de médecine africaines et les fabricants locaux afin d'innover et de fabriquer du matériel médical de première importance, notamment des respirateurs et de l'oxygène ;
4. La mise en place de plateformes, ou le développement de celles qui existent déjà, aux fins de l'échange de connaissances et de savoir-faire, de la fertilisation croisée des idées, des initiatives communes et de la recherche collaborative ;
5. La création en Afrique de centres africains de prévention et de contrôle des maladies pour la mise au point de vaccins ou de traitements médicaux contre la COVID-19 et le recours davantage aux services des agents de santé communautaires, compte tenu de leur expérience acquise par le passé ;
6. L'analyse des données relatives à l'infection et au rétablissement par sexe, âge, lieu et handicap, de façon à saisir les inégalités et les différences entre les sexes en ce qui concerne l'exposition et les traitements, dans le cadre d'une première étape importante de soutien efficace aux groupes marginalisés ;
7. Le développement de la recherche en matière de pharmacopée traditionnelle ;
8. Des mesures visant à accompagner les micro-finances et à sauvegarder les moyens de subsistance, telles que l'octroi de prêts, de cautionnements et d'allègement fiscaux aux grandes entreprises et aux PME ;
9. L'élaboration de plans de relance, pour que le secteur informel, les femmes et les autres groupes vulnérables en soient également bénéficiaires, prévoyant notamment un élargissement des mesures de protection sociale et comportant un ensemble d'instruments réglementaires et financiers ;
10. Le soutien des secteurs clefs tels que le tourisme et les compagnies aériennes africaines, afin d'assurer leur viabilité et leur liquidité, notamment au moyen de garanties sur les prêts et exonérations fiscales temporaires ;
11. La restructuration de la dette des pays africains afin de libérer des ressources dont le besoin se fait cruellement sentir pour faire face à la pandémie et ses répercussions. Cette mesure devrait s'accompagner d'une augmentation des prêts consentis par les organismes de prêts multilatéraux, notamment grâce à l'augmentation des droits de tirage spéciaux du FMI, afin de faire face à l'impact de la pandémie de la COVID-19 et de fournir des liquidités aux pays africains au cours des deux prochaines années ;
12. La gestion plus souple du compte capital, selon les besoins, afin que le financement engendré par l'allègement de la dette puisse contribuer à stabiliser la situation financière ;

13. Le renforcement des systèmes de protection sociale en y assurant l'accès à des groupes les plus vulnérables, notamment les jeunes enfants, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes âgées et les autres groupes à risque ;

14. La prise en compte du secteur agricole comme rouage essentiel de l'économie, un secteur qui doit continuer à fonctionner quelles que soient les restrictions imposées en urgence en raison de la pandémie ;

15. L'assouplissement des éventuelles restrictions à l'exportation par les partenaires de l'Afrique, y compris les interdictions d'exportation de denrées alimentaires ;

16. La mise en place des structures pour constituer des stocks de réserves en matière de sécurité alimentaire ;

17. Le renforcement des infrastructures énergétiques, l'accès à internet et l'utilisation des technologies dans l'éducation, notamment en explorant avec les medias (en particulier la radio) et les fournisseurs de télécommunications mobiles, des solutions bon marché permettant de créer un accès aux plateformes d'apprentissage à distance ou en ligne ou de l'élargir ;

18. La paix et le cessez-le-feu dans les pays en conflits pour que la lutte contre le virus puisse se poursuivre sans entrave, conformément aux appels des Nations Unies et de l'Union Africaine ;

19. La prise de décisions de manière consultative et inclusive en matière de calendriers électoraux afin d'atténuer les tensions susceptibles de survenir en raison de la COVID-19 ;

20. Le soutien aux initiatives humanitaires lancées par les Nations Unies et par l'Afrique, tant dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 que des plans d'aide humanitaire propres à chaque pays ;

21. Le maintien des initiatives menées aussi bien au titre de l'action humanitaire que face à la pandémie de la COVID-19 pour faire en sorte que les groupes vulnérables tels que les déplacés, les réfugiés, les migrants, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap ne fassent pas l'objet de discrimination et que leurs besoins soient satisfaits, notamment en les intégrant dans les systèmes de santé et les plans d'intervention nationaux; la sensibilisation par les femmes, dans les grandes agglomérations, les gares routières et les zones rurales pour une meilleure couverture vaccinale ;

22. Le renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes qui se sont exacerbées du fait du confinement lié à la pandémie de la COVID-19 ;

23. La création de programmes pour les jeunes filles, pendant la pandémie, le confinement ou la fermeture des écoles, afin de prévenir les incidences répétées de grossesses chez les adolescentes ;

24. La protection sociale et psychologique des femmes qui subissent des violences physiques ou verbales, ainsi que les femmes séparées de leurs familles, dont les taux ont augmenté selon les Nations Unies ;
 25. L'implication des hauts responsables du parlement et des cadres, hommes et femmes, dans les campagnes de sensibilisation aux risques du COVID-19 ;
 26. Les réformes obligatoires dans les partis politiques pour faire de la place aux femmes dans les instances dirigeantes ;
 27. La nécessité de créer des centres culturels africains pour sensibiliser et changer les comportements néfastes liés à chaque culture, pour la protection des populations et la prévention des maladies ;
 28. La rémunération du travail domestique des femmes au foyer ;
 29. L'intégration de la femme africaine dans les prises de décisions, en tenant compte de la parité et notamment dans les processus d'adoption des législations, en matière de mise en œuvre des mesures contre la crise sanitaire de la COVID-19.
-